

Villieu-Loyes-Mollon, le 16 juillet 2020



Réunion du Conseil Municipal
Mercredi 22 juillet 2020
à 19 heures 00
en salle polyvalente

Ordre du jour :

95, avenue Charles de Gaulle
01800 Villieu Loyes Mollon

Téléphone 04 74 61 04 60
Télécopie 04 74 61 16 48

Site Internet : www.mairievlm.fr

E-mail : mairie@mairievlm.fr

1° Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020
2° Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

- **INSTITUTION**

- 3° Mise à jour du tableau des commissions municipales
- 4° Désignation des membres de la commission Délégation de Service Public
- 5° Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

- **FINANCES**

- 6° Adoption du budget primitif 2020
 - a/ Budget général Commune
 - b/ Budget annexe Assainissement
 - c/ Budget annexe Salle Polyvalente
 - d/ Budget annexe Centre de Rencontres
 - e/ Budget annexe Commerces
 - f/ Budget annexe Lotissement
- 7° Conventions piscine Saint-Vulbas – Année scolaire 2020/2021
- 8° Mise en place d'une tarification pour la location de la salle dite « club des jeunes » - Salle polyvalente
- 9° Demande de subvention pour la fourniture en équipement individuel de protection pour les sapeurs-pompiers
- 10° Attribution de subventions aux associations
- 11° Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – Tarification 2021
- 12° Fin des tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité – Convention avec le SIEA pour mise en place d'un groupement de commande dans le cadre d'un accord cadre de fourniture

- **PATRIMOINE**

- 13° Arrêt de la liste des délégués titulaires et suppléants de la Commission Communale et Intercommunale des Impôts (CCID) transmise à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- 14° Servitude implantation NRO fibre sur une parcelle communale n°AH-299 – Convention avec le SIEA – Grande rue
- 15° Servitude implantation NRO fibre sur une parcelle communale n°A-1364 – Convention avec le SIEA – 229 chemin de Chavagneux
- 16° Servitude implantation NRO fibre sur une parcelle communale n°A-69 – convention avec le SIEA – 229 rue de Montaplan

- **RESSOURCES HUMAINES**

- 17° Frais de déplacements - Modification
- 18° Modification du tableau des effectifs de la Commune
- 19° Formation des élus pendant le mandat 2020/2026 – Arrêt des modalités et conditions de mises en place
- 20° Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- 21° Désignation d'un coordonnateur communal – Création de postes d'agents recenseurs

Questions diverses

Le Maire,
Eric BEAUFORT



Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, j'ai décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera en fixant un nombre maximal de dix (10) personnes autorisées à y assister. Vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-dessous un modèle de procuration. Sachez qu'exceptionnellement, un conseiller peut être porteur de deux pouvoirs.

Convocation du seize juillet deux mille vingt (date de la convocation en toutes lettres) La convocation a été adressée individuellement par courrier à chaque membre du conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le vingt-deux juillet 2020, à dix-neuf heures.